

# ▮ « Quelles solidarités entre les générations ? »

## Thème du Jeudi du Projet d'Agglo du 19 mars 2009

**Les populations jeunes sont confrontées à une incertitude grandissante face à leur avenir professionnel mais aussi social.**

Leurs repères traditionnels et structurants (cellule familiale, passages formalisés de l'enfant à l'ado puis à l'adulte...) disparaissent face aux impératifs d'une société qui impose ses règles en leur attribuant valeur de substitution. Pour sa part la population active évolue elle aussi dans un contexte d'incertitude professionnelle. Les

conditions et la durée des cotisations deviennent aléatoires dans la perspective de la retraite. Enfin, on peut parfois constater un éclatement géographique de la structure familiale avec un accès plus important à l'enseignement supérieur et une mobilité professionnelle de plus en plus généralisée. Chaque génération connaît donc ses problèmes et ses préoccupations. Pourtant, le maintien voire le renforcement des liens entre les différentes générations qui cohabitent et qui cohabiteront demain est un défi d'envergure. Cela

implique une évolution profonde des mentalités, de l'organisation sociale, des dynamiques de cohésion et de solidarité, mais aussi d'aménagement de l'espace et d'urbanisme.

▯▯

### Appel à contribution :

Chaque JPA est précédé de séances de travail préparatoire associant des acteurs de l'agglomération. Les réflexions ainsi conduites sont présentées puis débattues lors du JPA. Elles en

constituent la mise initiale.

La Métro invite donc toute personne intéressée à titre individuel, associatif, professionnel, etc. à se manifester afin de participer à ce travail préparatoire en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

**projet-agglo@la-metro.org ou en contactant par téléphone la Mission prospective et stratégie urbaine (PSU) via le standard de la Métro au 04 76 59 59 59.**

### EN SAVOIR PLUS

#### Le projet d'agglo, késako ?

C'est un document stratégique et fédérateur pour les intercommunalités, qui découle de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 dite aussi loi Voynet. Le projet d'agglomération permet la contractualisation des objectifs avec les tutelles (État, Europe) et les partenaires (autres collectivités).

**AUTONOMIE, SANTÉ,  
ISOLEMENT, FORMES  
RENOUVELÉES DE BÉNÉVOLAT  
ET DE SERVICES À LA PERSONNE,  
CES QUESTIONS DÉCOULENT DE  
L'ALLONGEMENT DE L'ESPÉRANCE  
DE VIE. LAQUELLE  
CONSTITUE UN  
ENJEU CENTRAL  
DES POLITIQUES  
PUBLIQUES.**